Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont

République française

Département de l'Aveyron Département du Gard Département de la Lozère

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE 2022 004

Travaux de restauration de la zone d'expansion des crues de St-Georges : choix de l'entreprise pour la réalisation des fouilles archéologiques préventive.

L'an deux mille vingt-deux et le trois février, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Millau (en présentiel) et en visioconférence, sous la présidence de Gilbert FAUCHER.

<u>Étaient présents</u>: Jean-Michel ARNAL, Christine BEDEL, Didier CADAUX, Arnaud CURVELIER, Alain DELMAS, Gilbert FAUCHER, Daniel GIOVANNACCI, Pierre HERRGOTT, René JEANJEAN, Catherine JOUVE, Yves MALRIC, Jean-Philippe MARTIN, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Régis VALGALIER

Étaient représentés : Serge VÉDRINES par Gilbert FAUCHER

<u>Secrétaire de séance</u> : Patrick SALSON <u>Date de convocation</u> : 26 janvier 2022

Délégués du comité syndi	ical		
En exercice : 23	Présents : 16	Pouvoirs: 1	
Résultat du vote			
Pour: 16	Contre: 0	Abstention: 0	

Vu les délibérations DE_2020_046 et DE_2021_033 relatives aux travaux de restauration de la zone d'expansion naturelle de crues à Saint-Georges-de-Luzençon,

Vu la délibération DE_2021_049 relative à la réalisation de fouille archéologique préventive, prescrit par la DRAC,

Il a été publié sur le profil acheteur <u>www.achatpublic.com</u> et affiché au siège du SMBVTAM. La date-limite de remise des offres était fixée au 5 novembre 2021 à 16h.

1 réponse est parvenu au SMBVTAM dans les délais imposés. Aucune n'est parvenue hors délai. L'ouverture des plis a été réalisée par clé sécurisée et dématérialisée sur la plateforme le 8 novembre.

Conformément à l'article R.523-43-1 du code du patrimoine, l'unique offre reçue a été soumis pour avis à la DRAC,

Après réception de l'avis de la DRAC reçu le 17 décembre 2021, ci-annexé, il est formulé l'avis suivant : l'offre de l'Institut national de recherche archéologiques préventives (IRAP) est recevable et conforme pour :

Tranche ferme: 34 332,51 € HT – 41 199,01€ TTC

Tranche conditionnelle n° 1 Bois brut : 3 217,00 € HT- 3860,40 € TTC Tranche conditionnelle n°2 Bois de réemploi : 746,00 € HT – 895,20 €

Tranche conditionnelle n°3 Paléoenvironnement :3 450,00 € HT – 4 141,00 € TTC

Tranche conditionnelle n°4 objets antérieurs à l'époque contemporaine : 584,00 € HT- 700,80 € TTC sous-prefecture de FLORAC

Date de réception de l'AR: 03/02/2022 048-200080547-20220203-DE_2022_004-DE Soit total tranches conditionnelles : 7 997,00 € HT – 9 596,40 € TTC

Considérant que toutes les formalités relatives à la passation du marché ont bien été respectées ;

Qu 'au regard du rapport d'analyse des offres dressée, le président propose au conseil syndical, de retenir l'offre précédente, reconnue comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Accepte le marché,

Décide d'attribuer le marché à l'IRAP,

Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget prévisionnel 2022 et/ou suivants ;

Autorise le président à signer le marché avec l'entreprise retenue, ainsi que tous autres documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Millau (en présentiel) et en visioconférence, les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le 1er Vice-Président, Gilbert FAUCHER

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le <u>03</u> / <u>o2</u> / 20<u>22</u> et publié ou notifié

le 08/02/2022